

Janvier 2011



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Val de Marne

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Val-de-Marne représente les intérêts de l'artisanat auprès des pouvoirs publics. Elle assure dans une relation de proximité des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises val-de-marnaises.

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne :

- accueille et enregistre les entreprises ;
- accompagne les entreprises lors de leur création, leur développement, leur reprise et leur transmission ;
- forme les apprentis et les salariés.

L'artisanat dans le Val-de-Marne, c'est :

- 15 461 établissements ;
- 22,5 % des établissements du département ;
- plus de 35 000 salariés.

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU VAL-DE-MARNE

27, avenue Raspail
94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex
Tél. : 01 49 76 50 00

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU VAL-DE-MARNE

Dans le cadre de sa démarche territoriale, et en cohérence avec la réflexion métropolitaine du cahier d'acteurs rédigé conjointement avec les chambres de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France et de Haute-Normandie, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne précise sa position sur les projets de transports du Grand Paris et d'Arc Express en relation avec les enjeux de développement économique du département du Val-de-Marne.

Un métro à la hauteur des enjeux économiques de l'Île-de-France

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne est favorable aux deux projets de transports Grand Paris et Arc Express qui répondent à de forts besoins et attentes de déplacements de banlieue à banlieue. De plus, sur le territoire du Val-de-Marne, ils reprennent en grande partie le tracé d'Orbival porté par le Conseil général et soutenu par la majorité des élus du département. Même si les objectifs de ces deux projets sont différents, ils mettront en réseau des pôles d'excellence et des activités économiques dans le Val-de-Marne et participeront au développement économique de la métropole parisienne, à son attractivité mondiale et sa compétitivité.

L'artisanat, vecteur de développement économique

L'artisanat, qui doit être au cœur de la réflexion engagée sur le Grand Paris et

Arc Express, contribue au développement économique (plus d'une entreprise sur cinq est artisanale), aux services de proximité, à la prévention de l'insécurité et à l'attractivité résidentielle et économique. Par ailleurs, deux pôles majeurs de développement situés en partie dans le Val-de-Marne sont définis et desservis par le projet de métro du Grand Paris :

- le Sud de Paris : la vallée de la Bièvre des biotechnologies et de la recherche en sciences de la vie et le pôle Orly-Rungis (pôle également desservi par Arc Express) ;
- l'Est Parisien - Cité Descartes : sur la ville durable et l'éco-construction.

De nombreuses entreprises artisanales ont une activité étroitement liée aux secteurs de ces pôles : les TPE et PME artisanales sont ainsi complémentaires aux entreprises high-tech en leur faisant bénéficier de leur réactivité et savoir-faire. Les besoins de ces activités artisanales notamment en locaux doivent donc être pris en compte et les chambres ...



- de métiers et de l'artisanat pleinement associées aux projets d'aménagement.

L'artisanat au cœur des pôles multimodaux

Les gares doivent constituer des pôles multimodaux en misant sur une mixité des fonctions urbaines. L'artisanat doit participer à la constitution de ces nouvelles centralités, avec la présence, dans les gares ou à proximité, d'activités artisanales de proximité : alimentaires (boulangerie, boucherie-charcuterie, plats à emporter...), de services (coiffure, soins esthétiques, fleuristes, pressing...), de transport (taxi, location de voiture avec chauffeurs...) et de fabrication (cordonnerie, reprographie, électronique...). Toutes ces activités doivent s'inscrire dans une logique de gain de temps lors des trajets domicile-travail. Cependant, les décideurs doivent veiller attentivement à ne pas nuire au tissu artisanal et commercial existant, notamment avec l'implantation de grandes franchises venant concurrencer les activités artisanales de proximité.

De plus, avec les règles d'urbanisme instaurées pour contrôler l'étalement urbain dans un souci de développement durable, les artisans devront faire face à une augmentation du prix du foncier et de l'immobilier et à la concurrence des grandes entreprises ou de l'habitat. La Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne demande ainsi la gestion de la pression foncière et immobilière autour des gares pour préserver les petites entreprises situées à proximité et éviter leur disparition.

Concilier les différents modes de déplacement aux abords des gares

Il est important de concilier les différents modes de déplacement et les besoins des entreprises et des consommateurs. En effet, les artisans ont une utilisation nécessaire des véhicules routiers lors de leur activité (livraisons, stationnement, dépannage...).

Cette composante doit être prise en compte dans les projets d'aménagement de gares afin de ne pas perturber les entreprises artisanales dans leur activité. Ainsi, la présence de parkings dans les nouvelles gares apparaît comme une préoccupation importante des artisans.

Une desserte au plus près des habitants et des actifs

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne demande des dessertes fines dans le département pour améliorer l'accessibilité des pôles d'habitat et éviter que les lignes de transports ne se contentent de traverser les territoires. Les entreprises artisanales, de par leur activité de proximité, sont ainsi plus favorables à des lignes constituées de stations rapprochées. Ceci est notamment un enjeu dans le prolongement de la ligne 14 jusqu'à Orly.

La ligne 14 prolongée mais partagée

Le prolongement de la ligne 14 au nord et au sud, créant la jonction entre les deux aéroports, est un vecteur de développement économique. En outre, il permettra de diminuer les trafics routiers et les émissions de gaz à effets de serre.

Il faut néanmoins en donner l'accès aux populations traversées en créant un nombre suffisant de gares. La Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne soutient donc une meilleure desserte sur l'extension de la ligne 14 avec notamment des stations à Villejuif/l'Haÿ/Chevilly pour les 13 000 habitants des grands ensembles et les 1 000 emplois de la zone d'activité de l'Épi d'Or ; et une autre station entre le Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis et l'aéroport d'Orly (Pont de Rungis ou SILIC/La Fraternelle).



Un tracé en aérien à limiter et à gérer

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne demande la meilleure réduction possible des nuisances entraînées par les tronçons en aérien dans le Val-de-Marne notamment sur le prolongement de la ligne 14 de Villejuif au MIN de Rungis et le franchissement de l'A4 près de Nogent-sur-Marne.

Mobilité et accessibilité au service de la formation des artisans

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne souligne la prise en charge de la mobilité des apprentis à travers l'amélioration de l'accessibilité en Île-de-France. Aujourd'hui, les apprentis effectuent des déplacements importants entre domicile, centre de formation (CFA) et entreprise d'accueil ce qui peut nuire au bon déroulement de leur cursus. La réduction des temps de transport apparaît donc nécessaire, tout comme l'offre en hébergement à proximité des CFA. Ceci leur apportera un gain en qualité de vie, et donc en qualité de formation et de réussite dans leur parcours, mais également une possibilité de multiplier leurs choix de formation.

Des transports avec une large amplitude horaire

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne demande une prise en compte de la question des horaires dans la réflexion sur les transports en commun aussi bien du Grand Paris et d'Arc Express que les transports existants. Ainsi, pour certains artisans et leurs salariés travaillant en horaires décalés, l'accessibilité peut être difficile. Les projets de transport doivent donc s'adapter à cette question, notamment sur le prolongement de la ligne 14 avec le MIN de Rungis, l'Institut Gustave Roussy et l'aéroport d'Orly.

Un coût raisonnable pour un financement équitable

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne s'interroge sur le coût des deux projets. Ainsi, elle souhaite que le coût de la réalisation des projets ne soit pas reporté sur les entreprises artisanales à travers de nouvelles mesures fiscales.

En outre, il ne serait pas souhaitable que cela participe à un départ des habitants, qui ne pourraient pas supporter la hausse des impôts, en dehors de l'Île-de-France.

Freiner l'étalement urbain

L'hypothèse d'un étalement urbain dans les territoires desservis par ces projets de transports en commun peut être émise. En effet, en raison de l'amélioration de l'accessibilité de territoires qui ne l'étaient pas jusqu'alors, la présence de nouvelles gares pourrait augmenter le développement urbain des communes environnantes, et ce malgré les réglementations d'urbanisme existantes. Ainsi, sur les gares créées, se rabattront les automobilistes habitant les communes avoisinantes dont l'accessibilité sera également augmentée et de surcroît l'attractivité résidentielle valorisée. Tout ceci peut alors favoriser l'étalement urbain. Il faudra donc surveiller de près l'urbanisation et les règles d'urbanisme en Île-de-France.

On peut également craindre des migrations résidentielles influencées par une hausse des prix immobiliers liée à la présence de ces infrastructures.

Une convergence des projets au service de la qualité de vie des Franciliens

Une convergence de ces deux projets qui ont des points en commun et des tracés semblables semble souhaitable surtout dans le Val-de-Marne, ●●●



- afin d'éviter des surcoûts éventuels en études notamment. La Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne suggère un consensus pour élaborer le meilleur projet au service des Franciliens et permettre un financement optimal avec des contributions de l'État et de la Région Île-de-France à hauteur des projets.

Face aux enjeux économiques du Val-de-Marne liés aux projets de transports du Grand Paris et d'Arc Express, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne souhaite :

- la réalisation prioritaire de l'Arc Sud traversant le département du Val-de-Marne de part en part ;
- une prise en compte de l'artisanat à hauteur de ses enjeux et de son importance dans le développement économique régional, tout comme la participation des chambres de métiers et de l'artisanat aux projets d'aménagement ;
- l'intégration, le maintien et la préservation des activités artisanales et des besoins des entreprises dans les projets d'aménagement de nouvelles gares ;
- une desserte fine, pertinente et efficace du département du Val-de-Marne ;
- le prolongement de la ligne 14 jusqu'à Orly avec un nombre de gares approprié à la présence de pôles d'emplois et d'activités ;
- une réduction des nuisances des tracés en aérien ;
- la création de gares d'interconnexion à :
 - **Villejuif Louis Aragon** avec les 10 lignes de bus, la ligne 7 du métro et le futur tramway T7,
 - **Saint-Maur Créteil** afin de permettre aux habitants et actifs du Sud Val-de-Marne desservi par la branche de Boissy-Saint-Léger du RER A de rejoindre le métro en rocade ;
- une répercussion modérée du coût du projet sur les entreprises ;
- un compromis optimal des deux projets dans le fonctionnement et le financement.